

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ LINNÉENNE DE LYON

FONDÉE EN 1822

DES

SOCIÉTÉS BOTANIQUE DE LYON, D'ANTHROPOLOGIE ET DE BIOLOGIE DE LYON
RÉUNIES

et de leurs GROUPES de ROANNE, VIENNE et VILLEFRANCHE-SUR-SAONE

Secrétaire général : M. le Dr BONNAMOUR, 49, avenue de Saxe ; Trésorier : M. P. GUILLEMOZ, 7, quai de Retz

SIÈGE SOCIAL A LYON : 33, rue Bossuet (Immeuble Municipal)

ABONNEMENT ANNUEL	{	France et Colonies Françaises	15 francs
		Etranger.. . . .	20 —

2.337 Membres

MULTA PAUCIS

Chèques postaux c/c Lyon, 101-98

PARTIE ADMINISTRATIVE

ORDRES DU JOUR

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Mardi 8 Décembre, à 20 h. 30

1^o Vote sur l'admission de :

M. Morand, 20, rue Waldeck-Rousseau, Lyon, *Mycologie*, parrains M. Pouchet et Dr Bonnamour. — M. Choullarian Vartan, 200, rue Paul-Bert, Lyon, *Mycologie*, parrains M. Pouchet et Dr Bonnamour. — M. Nayme (Jean), étudiant en pharmacie, 6, rue Beaulieu, Roanne (Loire), parrains MM. Larue et Combet. — M. Locquin (Marcel), 9, rue Jeanne-d'Arc, Lyon, *Mycologie*, parrains M. Jossierand et Dr Bonnamour. — M. Vidal (Maurice), Plazac (Dordogne), *Préhistoire, Anthropologie*, parrains MM. R. May et professeur Cardot. — M. Roth (Paul), Laboratoire de Biologie expérimentale de la Sorbonne, 1, rue Victor-Cousin, Paris (5^e), parrains MM. les Drs Riel et Bonnamour. — M. Delvincourt (L.), 3, rue Totus, Nîmes (Gard), *Coléoptères franco-rhéniens*, parrains MM. les Drs Riel et Bonnamour. — M^{lle} Cluze, 22, rue Germain, Lyon (6^e), parrains Dr Riel et M. Pouchet. — M^{lle} Croutaz, 7, rue d'Ivry, Lyon (4^e), parrains MM. Defaïsse et Pouchet. — M. Parpillon (Gabriel), 2, rue de Verdun, Clos Bissardon, Lyon, parrains MM. Favrin et Pouchet. — M. Bussac (Julien), 166, rue Cuvier, Lyon (6^e), parrains MM. Drevet et Guillemoz. — M. Guillaume (Robert), 104, chemin du Château-Gaillard, Villeurbanne, parrains MM. Drevet et Guillemoz. — M. Egbers, 28, passage de l'Hôtel-Dieu, Lyon (2^e), parrains MM. Desvigne et Guillemoz. — M. Moyne

SECTION MYCOLOGIQUE

Recherches expérimentales du Professeur L. Binet sur l'intoxication des champignons

Par M. le Dr BONNAMOUR.

Le Dr BINET, professeur de physiologie à la Faculté de Médecine de Paris et son élève J. MAREK viennent de faire connaître (Académie des Sciences, 1936 ; Académie de Médecine ; *Presse Médicale*, 9 septembre 1936) le résultat de leurs expériences sur l'intoxication par les champignons. Les conclusions thérapeutiques qu'ils en tirent étant très importantes, nous croyons qu'il est utile de les faire connaître le plus possible, car, comme le dit DUJARRIC DE LA RIVIÈRE : « dans une lutte aussi difficile que celle que les médecins soutiennent contre l'intoxication fongique, il est bon de multiplier les armes. »

Les expériences de ces auteurs ont été effectuées avec de la poudre d'amanite desséchée qui garde longtemps sa toxicité. Les travaux de RADAIS et SARTORY ont montré que la toxicité n'est pas atténuée au bout d'un an pour le champignon desséché et subsiste encore après un vieillissement de dix années. Cette poudre a servi à une préparation injectable en macération dans du sérum physiologique ou bien elle a été administrée telle quelle par voie digestive.

Pour les injections sous-cutanées, les doses ont varié, par kilo d'animal, de 0 gr. 010 à 0 gr. 020 de champignon desséché. Par voie digestive elles ont été de 0 gr. 100 par kilo.

Toutes ces doses entraînent les phénomènes bien classiques de l'intoxication fongique : période de latence pendant huit à dix heures, puis asthénie, paralysie, troubles digestifs et convulsions qui amènent la mort en vingt-quatre à trente-six heures.

Or l'étude de ces animaux ainsi intoxiqués montre qu'il se produit dans leur sang une diminution de plus en plus considérable de sucre.

Chez des chiens auxquels on a injecté sous la peau de la poudre d'amanite ou auxquels on a donné à manger de cette poudre, on voit la quantité de sucre de leur sang passer de 0 gr. 95 (quantité normale) à 0 gr. 48 si la dose de toxique est faible, à 0 gr. 28 si la dose est plus forte et même à 0 gr. 16 au moment de la mort.

Chez des lapins préparés de la même façon la quantité de sucre dans le sang a passé de 0 gr. 90 (quantité normale) à 0 gr. 43 et 0 gr. 21 pour 1.000.

Il faut souligner que des extraits de champignons non toxiques : *Amanita rubescens*, *Boletus edulis* ont été préparés et étudiés de la même façon et que les résultats ont été négatifs.

On peut donc conclure que l'intoxication par l'amanite phalloïde amène une diminution considérable du taux du glucose sanguin. Les convulsions observées chez les animaux en expérience sont des *convulsions hypoglycémiques*. Cette hypoglycémie est le signal majeur du syndrome humoral étudié.

De là découle tout naturellement une thérapeutique appropriée : la médication glucosée.

Si à des lapins intoxiqués, comme on l'a dit, on pratique des injections intraveineuses de sérum glucosé à 40 pour 1.000 à la dose de 20 cc. répétées quatre ou cinq fois dans la journée, la première étant faite huit à dix heures après le début de l'intoxication, les animaux survivent et guérissent alors que les témoins intoxiqués et non traités meurent tous.

Si on fait à un chien ayant ingéré une dose mortelle d'amanite phalloïde, alors que l'animal est mourant, une injection de 200 cc. de sérum glucosé à 40 pour 1.000, on amène une véritable résurrection : le chien se met debout, saute et aboie.

Il n'y a pas eu encore d'application pratique de cette méthode chez l'homme. Mais en présence d'un intoxiqué par les champignons il sera facile d'appliquer cette thérapeutique sucrée : injection intraveineuse ou intrarectale (lavement) de sérum glucosé à 40 pour 1.000 (200 à 300 cc.), ingestion de sucre, répétées plusieurs fois par jour.

Cette méthode pourra, du reste, parfaitement être combinée avec d'autres, en particulier avec le traitement organothérapique de LIMOUSIN (mélange estomacs et cervelles de lapins).

En tout cas, comme conclut le professeur BINET : « elle est sans danger, elle ne sera peut-être pas sans efficacité. »

SECTION D'ANTHROPOLOGIE, DE BIOLOGIE ET D'HISTOIRE NATURELLE GÉNÉRALE

Sur l'âge des sables marins de la Croix-Rousse

PAR M. J. VIRET.

Des travaux de sondage sont actuellement en cours d'exécution en vue de déterminer le meilleur trajet possible du tunnel projeté sous la Croix-Rousse.

Une galerie de recherches, creusée perpendiculairement au Rhône, à la hauteur du n° 1 de la place Chazette, a traversé 110 mètres de mollasse marine avant d'atteindre le granit. Le hasard et aussi la vigilance attentive du chef de chantier ont permis la découverte, dans un lit sableux, à quelques mètres de la ligne de rivage miocène, d'un tronc d'arbre pourri et d'une molaire inférieure d'un sanglier fossile, *Sus major* Gervais.

Cette trouvaille permet de préciser l'âge des sables marins. En effet, *Sus major* est surtout une espèce du Miocène supérieur ou Pontique, mais qui existe cependant aussi à San Isidro, près de Madrid, dans des couches représentant l'extrême sommet du Miocène moyen (sous-étage Sarmatien). Comme le Pontique est ici même continental, c'est donc que le sommet des sables marins de la Croix-Rousse représente l'équivalent du Sarmatien si développé surtout dans l'Europe orientale.

Notes de folklore colonial

Dé l'emploi médical par les indigènes de quelques plantes de l'Oubanghi-Chari (Afrique équatoriale française)

PAR M. A.-M. VERGIAT (Groupe de Roanne)

(Suite)

EUPHORBIAÇÉE, *EUPHORBIA SAPINI* de Wild. (pl. II).

Noms indigènes : *Vogo* (Banda), *Batigo* (Ali), *Mbi* (Manja), *Donfoni* (Manja), *Songo-sélé* (Mbaka-Manja), *Kitiby* (Babinga, pygmée).

Arbuste de demi-savane à forme de candelabre, tiges rondes, épineuses, bouquet de feuilles charnues à l'extrémité ; latex blanc abondant.

Floraison en janvier, fructification en février, capsules à trois graines.